

**CONSEIL MUNICIPAL – DELIBÉRATION N°3**

**SEANCE DU 22 MARS 2026**

L'an deux mille vingt-six, le vingt-deux mars, à dix heures, le Conseil Municipal s'est réuni à la salle des fêtes de VIMY, sous la présidence de Christian SPRIMONT, Maire, par suite de convocation en date du dix-huit mars, dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie.

**Présents** : Christian SPRIMONT, Sylvie LANCRY, Julien WOJCIESZAK, Annie POEYDOMENGE, Philippe HEROGUELLE, Agnès LEVANT, René HAUTECOEUR, Françoise LOUVEAU, Franck LODER, Marie-Pascale CLEMENCEAU, Joël BECOURT, Anne DARRAS, Jean-Pierre SANSON, Jean-Marie VERWAERDE, Elodie VANNECKE, Jérémy COCHET, Catherine VANLERBERGHE, Philippe DEBAS, Danielle BRAY, Roger LEMOINE, Hélène KAPUSCIK, Evelyne NACHEL, Michel GLACHET, Pascale FONTAINE, Pierre CATTOEN.

**Absents excusés** : Virginie BRUNEL, Laurent DEBLOCK.

**OBJET : DETERMINATION DU NOMBRE DE POSTES D'ADJOINT AU MAIRE**

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment son article L 2122-2,

Considérant que le Conseil Municipal peut librement déterminer le nombre d'adjoints appelés à siéger,

Considérant cependant que ce nombre ne peut pas excéder 30 % de l'effectif légal du Conseil Municipal,

Considérant que ce pourcentage donne pour la commune un effectif maximum de 8 adjoints,

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Le Conseil Municipal décide, après en avoir délibéré :

- d'approuver la création de **8 postes d'adjoint au Maire**.

**Pour à l'unanimité**

**Pour extrait certifié conforme,  
Le Maire,**

  
Christian SPRIMONT

